



ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

PREMIERE REUNION DU COMITE DE PILOTAGE DES PLANS AFI ET DU HRDF

Victoria Falls, Zimbabwe, 28 - 29 mai 2025

Point 2 de l'ordre du jour : - Suivi des décisions et recommandations de la 27e réunion du Comité de pilotage du Plan AFI et état de mise en œuvre du programme de travail du Plan AFI pour 2024/2025

(Présenté par le Secrétariat)

RESUME

Cette note présente l'état de mise en œuvre des décisions et recommandations de la 27^{ème} réunion du Comité de pilotage du Plan AFI, tenue à Libreville, Gabon, les 16 et 17 juillet 2024, ainsi que l'état d'avancement du programme de travail du Plan AFI pour 2024/2025.

Suite à donner : *Le Comité de pilotage est invité à :*

- a) Prendre note des informations contenues dans cette note de travail;
- b) Prendre note des informations connexes contenues dans les notes de travail **02B, 02C, 02D, 05A et 05B** ; et
- c) Donner des orientations pour la poursuite de la mise en œuvre des Décisions et des Recommandations de sa 27^{ème} Réunion, après examen de leur état de mise en œuvre (colonne 7 de l'annexe A).

1. INTRODUCTION

1.1 Le Comité de pilotage du Plan AFI, lors de sa 27^{ème} Réunion, a examiné les mesures prises depuis sa 26^{ème} Réunion dans la mise en œuvre des activités du Plan AFI et a ainsi pris des décisions supplémentaires et formulé des recommandations concernant les activités et projets du Programme de travail 2023/2024 mis en œuvre dans le cadre du Plan.

1.2 Il est à rappeler que la 27^{ème} Réunion du Comité de pilotage du Plan AFI avait mis en place un Comité ad hoc chargé d'examiner la structure de gouvernance du Plan, le projet de Programme du Plan pour 2025-2030 et le Programme de travail 2025.

1.3 Dans l'attente de l'approbation du Programme de travail 2025, des consultations ont été faites avec le Président du Comité de pilotage du plan AFI concernant la poursuite des principales activités depuis le cycle 2023/2024 jusqu'en 2025. Ces consultations visaient à assurer que le soutien essentiel aux États et les activités connexes restent en place et soient maintenus jusqu'à la présente réunion du Comité de pilotage.

1.4 Cette note résume les progrès réalisés dans la mise en œuvre des Décisions et Recommandations susmentionnées et du Programme de travail du Plan AFI pour 2023/2024 depuis la 27ème Réunion du Comité de pilotage en juillet 2024.

2. RÉSUMÉ DES PROGRÈS RÉALISÉS DANS LA MISE EN ŒUVRE DEPUIS AOÛT 2024

2.1 La liste des Décisions et des Recommandations de la 27ème Réunion du Comité de pilotage du Plan AFI (SC/27) ainsi qu'une mise à jour sur les mesures prises et/ou requises par cette réunion sont jointes en **Annexe A**. De même, Les progrès réalisés jusqu'à présent dans la mise en œuvre du Programme de travail du Plan AFI depuis la dernière réunion du Comité de pilotage sont présentés en **Annexe B** au présent document.

2.2 À la suite des recommandations du 2e Forum des Organisations régionales de supervision de la sécurité (RSOO) de la région AFI en octobre 2023 à Nairobi, Kenya, une étude de faisabilité a été entreprise en collaboration avec EASA pour évaluer la Stratégie et la Feuille des RSOO AFI, en mettant l'accent sur l'établissement, l'adhésion et le financement. Le rapport final de l'étude a été validé lors du récent atelier régional sur l'étude sur les RSOO à Kampala (28-30 avril 2025), qui a approuvé une approche d'élaboration en trois phases pour les RSOO : (i) consolidation, (ii) maturation et (iii) optimisation.

2.3 L'atelier a également souligné la nécessité de renforcer la coopération régionale en matière d'enquête sur les accidents par le biais d'un réseau régional AIG. Un groupe de travail a été mis en place pour examiner les recommandations de l'étude et mettre à jour le Plan stratégique et la Feuille de route des RSOO AFI jusqu'en 2035. Le groupe de travail produira son rapport, puis la Stratégie et la Feuille de route actualisées seront soumises au Comité technique spécialisé de l'Union africaine pour approbation et soutien.

2.4 Conformément à l'objectif fixé par le Comité de pilotage du plan AFI lors de sa 27ème Réunion, la mise en œuvre de projets progresse dans les domaines de la certification des aérodromes, de l'évaluation par les pairs des fournisseurs de services de navigation aérienne (ANSP), de la mise en œuvre des programmes nationaux de sécurité (SSP) de la mise en œuvre des principes fondamentaux de la supervision de la sécurité (FSO) et de la gestion de l'information aéronautique (AIM), progresse et le soutien aux États ciblés se poursuit pour améliorer les domaines essentiels, en renforçant ainsi la capacité de surveillance de la sécurité aérienne dans la région. Ces performances pour chaque projet sont détaillées à l'**Annexe B** de cette note de travail.

2.5 Les équipes de sécurité des Bureaux régionaux (ROST) ont mené des activités visant à aider les Etats à améliorer leurs capacités de supervision de la sécurité, y compris la mise en œuvre de leurs Plans d'action correctifs (CAP) de l'USOAP. En conséquence, depuis la 27ème Réunion du Comité de pilotage, des assistances ont été apportées à 15 États (Bénin, Botswana, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Liberia, Lesotho, Maurice, Namibie, Nigeria, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone et Zambie). L'augmentation de l'assistance et de l'engagement auprès des États au fil des ans a permis une amélioration correspondante du niveau de mise en œuvre effective (EI) des éléments cruciaux des systèmes nationaux de supervision de la sécurité en Afrique. En conséquence, l'EI a augmenté dans les 7 Etats où les activités USOAP CMA ont été menées (Bénin (de 60,71 % à 62,91 %), Botswana (de 80,1 % à 85,78 %), Côte d'Ivoire (de 79,84 % à 93,89 %), Guinée (de 24,65 % à 41,96 %), Namibie (de 57,39 % à 72,62 %), Sénégal (de 63,26 % à 84,89 %) et Zambie (de 60,04 % à 72,94 %).

2.6 Dans le cadre des efforts déployés pour renforcer le développement des infrastructures aéronautiques sur le continent africain, l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et la Commission de l'Union africaine (CUA) collaborent à l'identification et à la promotion de projets d'aviation susceptibles d'être financés. L'objectif premier de cette initiative est d'identifier un ensemble de projets d'infrastructures aéronautiques prioritaires et bancables, alignés sur les résultats de l'analyse des carences en

matière d'infrastructures aéronautiques menée précédemment. Ces projets doivent servir de base pour remédier aux carences critiques des infrastructures aéronautiques du continent et contribuer à la réalisation des objectifs des initiatives d'Intégration du marché africain de l'aviation, y compris le Marché unique du transport aérien africain (SAATM) et l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

2.7 Conformément au Programme de travail 2023/2024 et en collaboration avec le Bureau de la formation aéronautique mondiale (GAT) de l'OACI, deux cours d'inspecteur nationaux de la sécurité (GSI) - sur les opérations (OPS) et la navigabilité (AIR) - ont été dispensés avec succès dans des centres de formation régionaux désignés en Afrique. Le premier cours s'est déroulé à l'École d'aviation d'Afrique de l'Est (EASA) à Nairobi (Kenya) du 1er au 18 juillet 2024 avec 22 participants de 16 États, qui ont tous suivi la formation avec succès. La deuxième session a eu lieu à l'École Régionale de la Navigation Aérienne et de Management (ERNAM) à Dakar (Sénégal), du 2 au 20 septembre 2024 avec 12 participants représentant 9 États. Ces activités de formation ont largement contribué à renforcer les compétences du personnel chargé de la supervision de la sécurité de l'aviation civile dans la région africaine et ont appuyé la poursuite de la mise en œuvre des objectifs du Plan mondial pour la sécurité de l'aviation (GASP) de l'OACI.

2.8 L'OACI a coordonné et organisé une série de réunions avec la CAFAC qui ont abouti à un accord sur les prochaines étapes de la relance de la mise en œuvre des activités de renforcement des capacités du HRDF au profit des États membres. En conséquence, les activités de formation proposées par la CAFAC et l'OACI débuteront en juillet dans trois centres de formation en Afrique. Les détails de ces formations ainsi que le programme de travail 2025/2026 proposé pour le HRDF seront présentés à cette réunion dans les notes WP05/A et WP05/B respectivement.

2.9 Les objectifs de sécurité révisés d'Abuja ont été présentés et approuvés lors de la 3ème Session extraordinaire du Comité technique spécialisé de l'Union africaine (AU-STC), qui s'est tenue du 3 au 5 décembre 2024.

2.10 La poursuite des engagements de haut niveau auprès des États africains reste essentielle, en particulier ceux dont les mises en œuvre effectives sont faibles et qui progressent lentement dans la mise en œuvre de leurs plans d'action de l'OACI. De nombreuses réunions de haut niveau ont été organisées entre ces États et des hauts responsables de l'OACI (le Président du Conseil, le Secrétaire général et des Directeurs régionaux) en marge de plusieurs événements mondiaux et régionaux. Plusieurs réunions parallèles ont également été programmées par l'OACI pour rencontrer les délégations de ces États au cours de la 10^{ème} Semaine Africaine de l'aviation à Victoria Falls (Zimbabwe)

2.11 Le soutien des partenaires, visant à aider les États africains à améliorer le niveau de mise en œuvre des normes de sécurité de l'OACI, se poursuit. Les participants à la réunion recevront de plus amples informations sur les diverses initiatives au cours de la session consacrée aux présentations des partenaires.

- FIN -